INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration de l'INSA Rennes

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026.07.02-03 portant approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 12 mars 2026

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'INSA Rennes,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Rennes,

ARTICLE 1
Le conseil d'administration, réuni en sa séance du 2 juillet 2026, approuve le compte-rendu de la séance du 12 mars 2026 (sous réserve des modifications suivantes : ...).

ARTICLE 2
Le directeur, la directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Effectif statutaire : 27
Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Membres présents : 24
Membres représentés : 3

Décompte des votes
Refus de participer au vote : 13
Abstention(s) : 0
Pour : 14
Contre : 0

La présidente du conseil d'administration

Catherine FAILLIET

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2026 est approuvé.

Document en annexe au présent extrait : Compte-rendu du CA du 12 mars 2026
Extrait transmis à la Rectrice Chancelier des Universités le : 25/08/2026

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

Université de Rennes
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conseil d'administration de l'INSA Rennes
Jeudi 12 mars 2026
13h30-18h

Présent(e)s : Catherine FAILLIET, Éric ANQUETIL, Luce MORIN, Mohammed HJIAJ, Éric COURTEILLE, Karol DESNOS, Emmanuelle CARET, Stéphane FRESLON, Laurence LOHEZIC, Youn PERRIN, Renée SAUVION, Éric COLIN, Jean-Philippe BERTON, Christine ZIMMERMANN, Xavier GUILBAUD, Isabelle PELLERIN, Muriel HISSLER, Nicolas KERBELLEC, Geneviève MAZÉ-MERCEUR, Sophie PAUTONNIER.

Représenté(e)s : Aveline DARQUENNES donne pouvoir à Éric ANQUETIL, Valérie DERRIEN-REMEUR donne pouvoir à Mohammed HJIAJ, Kinda HANNAWI-SALMO donne pouvoir à Éric COURTEILLE, Olivier DAVID donne pouvoir à Catherine FAILLIET, Carine FOLLEZOUR donne pouvoir à Catherine FAILLIET, Frédéric LIEPPE donne pouvoir à Nicolas KERBELLEC.

Absent : Daniel GERGES

Nombre de membres présent(e)s ou représenté(e)s : 27 (20 présents + 6 représentés + 1 absent)

Secrétaire de séance : Karol DESNOS

Ouverture de la séance à 13h30

1. Informations de la direction

Rizlaine Afif présente le renouvellement des conseils centraux et fait un focus sur la composition du conseil d'administration. Elle indique que celui-ci se compose de 26 membres : 12 personnalités extérieures et 11 représentants des personnels élus pour quatre ans, ainsi que 3 étudiants titulaires et 3 suppléants élus pour 2 ans.

Elle précise que les personnalités extérieures se répartissent entre des membres désignés, notamment par les collectivités territoriales et le monde socio-économique, et des personnalités choisies pour leurs compétences parmi les partenaires de l'INSA.

Elle rappelle que la composition doit respecter une stricte parité entre les femmes et les hommes, conformément au Code de l'éducation.

Elle présente enfin le calendrier prévisionnel relatif au renouvellement du conseil d'administration.

Christine Zimmerman remarque qu'elle est désignée au titre de la CFDT en tant que personnalité extérieure, alors qu'elle n'est pas ingénieure dans une entreprise privée.

Vincent Brunie indique que ce point a été identifié récemment et qu'une vigilance accrue sera apportée lors des prochaines élections. Cette précision sera mentionnée dans les courriers qui seront envoyés.

Stéphane Freslon signale qu'il est indiqué 26 membres, alors que le dernier compte-rendu mentionne 27 membres.

Rizlaine Afif explique que le 27e membre est le représentant de l'EPE, lequel n'est pas concerné par le renouvellement de l'instance.

Vincent Brunie informe l'assemblée de la création d'une nouvelle formation continue intitulée « Quantum Aware », consacrée aux technologies quantiques.

Il annonce ensuite que l'INSA Rennes a obtenu le label Mobil'Employeur de niveau Argent décerné par Rennes Métropole, qui valorise l'engagement de l'établissement en faveur d'une mobilité durable pour les trajets domicile-travail des personnels.

Emilie Armand présente les événements récents et à venir, notamment dans le cadre des 60 ans de l'INSA Rennes, et revient sur les premières actions engagées ainsi que sur les prochaines initiatives prévues (Entrepreneuriales, fresque participative sur le campus, cycle de conférences, soirée partenaires et Village des sciences).

Le directeur informe enfin des évolutions de l'organisation de l'établissement, avec la suppression du cabinet, la création de la Direction de la communication et de l'attractivité, ainsi que la mise en place d'une fonction dédiée au développement et à la structuration de la vie étudiante au sein de la Direction des formations.

Karol Desnos demande si, au-delà du changement de nom de la direction de la communication, cela implique une évolution de l'organisation, des missions ou de la taille du service.

Vincent Brunie répond qu'il s'agit avant tout d'un changement d'intitulé, qui s'accompagne de la création d'un demi-poste. Cela correspond également à une évolution des missions et à une meilleure répartition des responsabilités.

Luce Morin souligne que, ces dernières années, plusieurs services sont devenus des directions et s'interroge sur le sens de ce passage de « service » à « direction ». Elle indique qu'au sein des personnels de l'INSA, cela peut être perçu comme l'arrivée de personnes chargées de diriger et d'imposer des décisions.

Le directeur précise qu'il ne s'agit pas d'imposer des décisions. Cette évolution correspond à une montée en compétences, en lien avec les pratiques du marché du travail et avec l'expertise métier recherchée. Les directions doivent également être davantage force de proposition.

Ourda Harir complète en précisant que l'objectif n'est pas d'instaurer une relation plus hiérarchique, mais de renforcer la professionnalisation des équipes. Les services supports travaillent davantage sur des projets de service, au bénéfice des usages et des besoins des activités, afin de mieux y répondre.

Un poste de chargé du développement et de la structuration de la vie étudiante a notamment été créé en début année.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025 *

2026.03.12-01

Aucune remarque n'a été faite sur le projet de compte-rendu. La présidente invite à procéder au vote.

Votes : 25 membres (19 + 6)
Refus de participer au vote : 1
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

3. Affaires institutionnelles

a. Point d'avancement sur l'élaboration d'une future charte des partenariats

Vincent Brunie rappelle que la feuille de route stratégique évoque la question des partenariats. Par ailleurs, le schéma directeur de la transition socio-environnementale (SDTSE), dont les orientations ont été adoptées récemment, mentionne également ces aspects.

Pour rappel, lors des Career Days, le collectif « AG INSA Rennes » a manifesté contre la présence de certaines entreprises.

Depuis, de nombreuses discussions constructives ont pu être menées et ont abouti à l'élaboration d'un projet visant à l'adoption d'une charte des partenariats. Vincent Brunie précise qu'il donnera la parole aux élus étudiants, dont certains sont membres du collectif, afin qu'ils puissent présenter la proposition qu'ils ont faite.

Il précise que la démarche engagée vise à instaurer un travail commun autour de la politique de partenariats de l'établissement.

Il rappelle les objectifs poursuivis : identifier les partenariats souhaitables pour l'INSA et ses étudiants, construire une politique partenariale cohérente et fournir aux étudiants une information fiable sur l'impact et la politique RSE des entreprises partenaires, dans le cadre de la transition de l'établissement vers une ingénierie durable et responsable.

Vincent Brunie informe qu'un comité de pilotage et des groupes de travail ont été mis en place, sous le pilotage de la Direction des relations entreprises et partenariats (DREP), avec l'appui notamment de la Direction des formations, de la chargée de transition environnementale, du laboratoire « Fabrique de pensée critique » (LFPC) et des étudiants.

Il présente les principales actions entreprises : engagement de la communauté étudiante, accompagnement des élus étudiants, élaboration d'une charte des partenariats engageante, mise en place d'une politique de transparence sur les partenariats avec les entreprises, ainsi que des travaux à plus long terme associant les étudiants sur les questions de gouvernance et d'évolution des formations dans le cadre de la transition socio-environnementale.

Youn Perrin, Renée Sauvion et Éric Colin, élus étudiants et se déclarant membres du collectif « AG INSA Rennes » prennent la parole et rappellent le contexte. Ils expliquent que cette proposition de charte est issue de la mobilisation lors des Career Days, ainsi que des échanges entre le collectif « AG INSA Rennes » et la direction, laquelle a été sensible à cette démarche. Ils précisent qu'une première version a été élaborée, tout en reconnaissant qu'elle ne peut pas être adoptée en l'état. Ils ajoutent qu'un travail collectif avec l'administration a été entamé.

Ils indiquent également que des groupes de travail ont été mis en place afin de répondre aux questions de représentativité et de légitimité, dans l'objectif de rendre la démarche plus efficace. Ils soulignent que ces groupes sont nés d'une initiative collective visant à travailler sur les questions d'insertion professionnelle et qu'ils rassemblent de nombreuses parties prenantes : associations, enseignants représentants des départements de spécialité, ainsi que l'administration, notamment la DREP.

Enfin, ils affirment qu'il existe un projet fort, porté par de nombreux acteurs et parties prenantes, pour faire évoluer l'école vers un modèle plus engagé. Ils précisent que, lors du dernier groupe de travail, un consensus a été trouvé concernant les besoins ainsi que les attentes en matière de partenariats, et que l'ensemble s'inscrit dans une dynamique plutôt optimiste, fondée sur le partage de valeurs communes et la volonté de répondre aux enjeux des transitions.

La charte prévoit que les entreprises partenaires doivent être en adéquation avec les valeurs de l'INSA. Dans cette version, les valeurs de l'INSA ont été recensées et structurées autour de trois axes :

- les critères environnementaux,
- la politique sociale (notamment les questions de VSS et de discriminations)
- les affaires publiques pouvant mettre en cause certaines entreprises (par exemple en lien avec des conflits armés).

Sophie Pautonnier remercie les membres du collectif pour la présentation, ainsi que pour le travail réalisé et le contenu proposé, qu'elle juge intéressant. Elle estime que celui-ci rend compte du travail engagé et s'interroge sur la perception de l'engagement que pourrait susciter cette démarche.

Renée Sauvion souligne que la démarche est globalement bien accueillie et que les participants se disent satisfaits d'être écoutés.

Vincent Brunie remercie les participants pour ce travail collectif et met en avant un dialogue qu'il qualifie de vertueux.

Jean-Philippe Berton salue le travail engagé et conjoint des étudiants et de l'administration. Il demande aux étudiants s'ils accepteraient que des entreprises viennent leur présenter leurs actions, leurs projets.

Renée Sauvion convient qu'il n'y a pas, à ce stade, de représentants d'entreprises au sein des groupes, tout en reconnaissant l'intérêt de leur participation.

Youn Perrin remercie Jean-Philippe Berton pour la proposition et suggère qu'il pourrait être pertinent d'inviter ponctuellement des représentants d'entreprises à participer aux groupes de travail.

Jean-Philippe Berton met en avant le risque de superposition avec des dispositifs déjà existants.

Catherine Failliet souligne l'importance du sujet et remercie le directeur pour la mise en place de ces groupes de travail. Elle note que l'ensemble des parties prenantes ne pourra pas être d'accord sur tous les points, mais salue l'engagement des participants. Elle insiste enfin sur le caractère déterminant de la pensée critique, tout en reconnaissant que des compromis seront forcément nécessaires.

Geneviève Maze-Merceur remercie les participants pour leur engagement, tout en indiquant que certains éléments la mettent mal à l'aise. Elle s'interroge notamment sur ce que recouvre précisément la notion de partenariat : s'agit-il, par exemple, d'entreprises accueillant des stagiaires ou d'intervenants extérieurs invités à y participer ?

Renée Sauvion explique que la DREP a identifié près de 45 types de partenariats différents. Dans un premier temps, le travail se concentre sur ceux qui concernent directement les étudiants, par exemple les entreprises invitées lors des Career Days.

Youn Perrin précise qu'il n'y a aucune volonté de censure, mais plutôt une réflexion sur les entreprises mises en valeur par l'INSA. On ne va pas interdire à un étudiant de faire un stage dans telle ou telle entreprise

Christine Zimmerman propose, comme Jean-Philippe Berton, de venir présenter les organisations syndicales pour qu'elles puissent être associées aux échanges et invite les organisateurs à ne pas hésiter à les convier.

Laurence Lohezic souligne que certaines dispositions sont déjà prévues dans le Code du travail.

Vincent Brunie rappelle que le LFPC participe aux groupes de travail. L'objectif est d'adopter une approche scientifique, sans se limiter à un simple « nutri-score », tout en veillant à ce que la pensée critique reste au cœur du dispositif.

b. Information sur la préparation de sortie de l'expérimentation de l'EPE : autodiagnostic

Vincent Brunie précise qu'il ne s'agit pas de discuter du contenu de l'autodiagnostic mais d'exposer la méthode selon laquelle il a été construit. Il présente la démarche engagée afin de définir la position de l'INSA à l'issue de la phase expérimentale de l'EPE. Il indique que celle-ci reposera notamment sur un diagnostic, un partage des constats, une réflexion inscrite dans le temps long et l'élaboration de scénarios.

Il précise que cette réflexion s'appuiera également sur l'analyse du cadre législatif et réglementaire en cours d'élaboration, l'observation des dynamiques nationales, l'analyse de la contribution de l'EPE aux politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche, l'étude des perspectives offertes par l'EPE et l'évaluation à venir du HCERES.

Il indique que l'objectif est de définir une position conforme aux intérêts de l'INSA permettant d'alimenter les échanges avec l'Université.

Vincent Brunie présente ensuite la démarche d'autodiagnostic visant à identifier l'ensemble des effets de l'EPE sur l'établissement. Il précise que celle-ci repose sur une grille d'analyse couvrant l'ensemble des dimensions de l'établissement, complétée de manière collaborative par l'équipe de direction et par une contribution indépendante du directeur, avant une phase de synthèse.

Il rappelle enfin que cet autodiagnostic constitue un outil d'analyse et d'aide à la décision sur les effets de l'EPE pour l'INSA, sans constituer en lui-même une évaluation de l'EPE ni préjuger de la position finale de l'établissement. Le document n'a pas vocation à être commenté aujourd'hui. Cela pourra être fait en séminaire CA probablement en juillet. Il y a bien sûr la possibilité de poser des questions mais en se focalisant sur la méthode.

Karol Desnos remarque qu'un travail a été demandé aux composantes recherche, mais que le document produit n'a pas été rediffusé aux contributeurs, ce qui suscite de la frustration parmi les participants. Certains estiment que la synthèse ne reflète pas fidèlement les propos tenus, avec un sentiment de déformation, d'autant plus mal vécu que le document n'a pas été partagé en interne. Il apparaît par ailleurs que ce document nécessite d'être affiné.

Vincent Brunie précise que le document n'a pas encore été diffusé avant sa présentation au CA. Il indique qu'aucune hiérarchisation n'a été opérée à ce stade, sans volonté de priorisation. Il souligne néanmoins la nécessité d'une analyse plus approfondie, incluant la mise en avant des éléments tant positifs que négatifs. Il reconnaît que le calendrier contraint, lié à la présentation en séance avant la fin de la mandature actuelle du CA, a constitué un facteur limitant et indique que l'équipe est consciente de la frustration exprimée, déjà remontée par ailleurs.

Karol Desnos s'interroge sur l'articulation entre le diagnostic propre de l'EPE et celui de l'INSA.

Muriel Hissler répond que l'EPE doit également faire son diagnostic. Elle précise qu'un bilan des EPE a été initié à la demande de la Cour des comptes pour lequel l'Université a été sollicitée, sans oublier les évaluations à venir de la CTI et HCERES. Des contributions ont été demandées à l'INSA et aux autres établissements. Le document est en cours de rédaction et sera partagé avec les établissements-composantes concernés, qui pourront s'appuyer dessus car il s'agit d'un dossier stratégique et d'une démarche de co-construction. Il y a 7 grands items. Les volets principalement ciblés concernent les aspects RH et financiers. Il s'agira d'évaluer si nous sommes en mesure d'organiser la sortie de l'expérimentation de l'EPE.

Éric Anquetil souligne que c'est la première fois qu'un document présentant des éléments tangibles est réalisé dans le cadre de l'EPE. Il considère que ce premier document constitue une base de travail et de débat intéressante, bien que déjà dense, tout en exprimant une frustration liée à l'impossibilité d'en discuter directement. Il estime qu'un préambule serait nécessaire afin d'en faciliter la lecture et le décodage.

Il insiste également sur la nécessité, au nom du principe de transparence, de distinguer clairement ce qui relève de l'institutionnel et ce qui tient à la collaboration de site, deux aspects distincts. Il rappelle que cette collaboration préexistait à l'EPE et qu'elle doit être préservée et valorisée en tant que dynamique collective, distincte des enjeux politiques de l'institution. Les partenaires sont attachés à ce travail collectif qu'il faut

défendre. Selon lui, cette confusion peut nuire à la compréhension du document, d'autant plus que celui-ci est riche et marqué par une forte dimension administrative. Enfin, il s'interroge sur l'opportunité de l'EPE comme meilleur vecteur pour favoriser la collaboration, estimant que ces deux aspects sont aujourd'hui mélangés.

Vincent Brunie partage cette analyse et indique que certaines critiques trouvent leur origine dans cette confusion entre les deux niveaux. Il rappelle que la collaboration, déjà ancienne, demeure essentielle, notamment pour l'INSA, mais que la réflexion porte sur le cadre institutionnel le plus adapté pour la porter. Il précise qu'il prendra en compte ces remarques, notamment en envisageant la rédaction d'un préambule destiné à clarifier la lecture du document, avant une diffusion plus large, tout en soulignant le besoin d'une analyse complémentaire.

Jean-Philippe Berton suggère, d'un point de vue extérieur, de réfléchir à des moyens de renforcer ces collaborations.

Muriel Hissler souligne l'importance de prendre en compte la vision de l'État pour le site rennais notamment telle qu'indiquée dans la Stratégie Territoriale (STRATER) – Bretagne de 2024. Elle rappelle que l'Université de Rennes regroupe des membres fondateurs et associés, ainsi que des structures telles que des Unités mixtes de recherche (UMR), le centre hospitalier Guillaume Régnier, le centre Eugène Marquis et la Région. Elle précise que cette organisation, bien que récente (moins de trois ans), incarne la vision portée par l'État et les financeurs. Elle insiste sur le fait que la marque « Université de Rennes » ne s'oppose pas à celle de l'INSA, mais la complète, dans une logique non concurrentielle. Selon elle, le travail collectif renforce l'impact des projets et permet de porter une vision commune, comme en témoignent certains dispositifs (CMA, PUI). Elle met en avant les résultats obtenus depuis la création de l'EPE, avec plusieurs projets lauréats, contrastant avec des échecs plus fréquents auparavant, et souligne l'impact significatif pour le site rennais ainsi que sur les décisions à venir dans les prochains mois. Elle invite enfin à réfléchir à la manière de poursuivre cette dynamique.

Catherine Failliet indique qu'il convient d'aller au-delà du simple constat de ce qui a fonctionné ou non, afin de faire progresser le collectif. Elle conclut sur la nécessité de s'interroger sur les évolutions à apporter à cette vision.

c. Approbation du schéma directeur des usages numériques 2026-2030*

2026.03.12-02

Damien Bongart rappelle que le précédent Schéma directeur du numérique (2021-2025) a permis de refonder le Système d'information (SI) et de renforcer la cybersécurité, mais que la transformation numérique reste incomplète. Dans ce contexte, l'INSA lance un Schéma Directeur des Usages du Numérique (SDUN) 2026-2030, centré sur les usages et les besoins des usagers, afin de définir une vision stratégique globale et lisible.

Le SDUN fixe une trajectoire à 2030 autour de 7 axes couvrant l'ensemble des activités (formation, recherche, pilotage, innovation), et vise à servir de cadre de priorisation des projets numériques, avec une gouvernance structurée, agile et annuelle.

Pour 2026, 31 projets sont lancés et 21 à cadrer, sélectionnés selon leur impact, leur utilité et leur maturité. Le dispositif repose sur un pilotage partagé (COPIL, groupes de travail, COPIL projet) et s'appuie sur des principes de souveraineté, de sobriété numérique et de gouvernance de la donnée.

Le SDUN constitue ainsi la feuille de route stratégique pour faire du numérique un levier structurant au service des missions de l'établissement.

Catherine Failliet se dit surprise par le nombre de projets présentés.

Sophie Pautonnier s'interroge sur les effectifs de la DSI.

Damien Bongart précise qu'elle compte 23 agents répartis en trois équipes de manière globalement équilibrée.

Éric Anquetil salue l'ampleur du travail réalisé, tout en attirant l'attention sur l'accélération des enjeux liés à l'IA. Il s'interroge sur la capacité de l'établissement à absorber cette thématique, sur les modalités

d'expérimentation des outils et sur le risque qu'elle prenne le pas sur les autres projets. Il questionne également l'existence d'un groupe de travail dédié et son intégration dans la feuille de route.

Damien Bongart indique que deux chantiers sont identifiés : le premier porte sur l'élaboration d'une charte, avec l'objectif d'y associer largement la communauté, en s'appuyant notamment sur des initiatives existantes à l'Université de Rennes ; le second concerne le partage de pratiques, répondant à une forte attente, et impliquant l'organisation de temps d'échanges ainsi que des démarches d'expérimentation, en lien notamment avec l'AMUE.

Éric Anquetil souligne toutefois la nécessité de donner un accès concret aux outils pour éviter un décalage croissant des usagers.

Damien Bongart précise qu'un renfort humain a été mobilisé et que des ateliers d'échange, internes et externes, seront développés pour répondre à des attentes hétérogènes.

Ourda Harir indique que les travaux du COPIL ont distingué les usages selon les publics (enseignants, étudiants, services) et qu'une réflexion est menée en deux temps, intégrant à la fois les cadres existants et les besoins d'accompagnement. Elle insiste sur l'urgence du sujet, complété par une dimension éthique évoquée par Damien Bongart.

Karol Desnos interroge sur l'avis défavorable du CSA.

Ourda Harir fait état de retours globalement positifs sur le travail réalisé, tout en évoquant une possible confusion entre le SDUN et la DSI.

Vincent Brunie confirme les difficultés d'interprétation de l'avis rendu.

Véronique Sonet souligne que le processus collaboratif n'a pas été pleinement perçu par les membres de l'instance.

Emmanuelle Caret estime également qu'une confusion entre le SDUN et la DSI, conjuguée à des difficultés concrètes liées au SI et à des besoins non couverts, peut expliquer le vote du CSA.

Laurence Lohezic indique, en tant que représentante du personnel, que des remontées récurrentes font état d'un manque d'outils informatiques et de matériel.

Catherine Failliet relève l'absence de visibilité sur les schémas pédagogiques et estime qu'il serait regrettable de ne pas traiter ce sujet.

Ourda Harir indique en réponse que des projets sont bien prévus en matière de pédagogie.

Luce Morin interroge sur l'existence d'un vice-président en charge du numérique à l'INSA Rennes. Ourda Harir indique qu'il n'y en a pas.

Luce Morin s'interroge alors sur une éventuelle confusion entre les fonctions stratégiques et opérationnelles, qu'elle considère problématique.

Ourda Harir précise que la gouvernance repose sur un modèle distinct : la DSI n'intervient pas au niveau stratégique, qui relève du COPIL numérique. Celui-ci, composé notamment de membres de la direction et du Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), prend les décisions, tandis que la DSI assure un rôle d'instruction.

Luce Morin en déduit que la responsabilité stratégique incombe à la direction, ce que confirme Ourda Harir.

Votes : 26 membres (20+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 6
Contre : 0
Pour : 20

4. Recherche

a. Approbation du règlement intérieur de la formation doctorale et du doctorat de l'Université de Rennes et de ses Etablissements-Composantes : EHESP, ENSCR, ENS Rennes, INSA Rennes, Sciences Po Rennes*

2026.03.12-16

Hervé Folliot rappelle que, dans le cadre 2022-2027, le Collège Doctoral de Bretagne (CDB) regroupe 14 établissements bretons et 13 écoles doctorales, avec l'Université de Rennes comme établissement support, pour organiser la politique doctorale et mutualiser les activités.

Avec la création de l'EPE Université de Rennes, l'Université porte les demandes d'accréditation et délivre le diplôme national de doctorat, tandis que les établissements-composantes sollicitent leur (co)accréditation et délivrent conjointement avec l'Université de Rennes le diplôme aux doctorants inscrits chez eux (Les diplômes délivrés par les établissements-composantes, portent la mention de l'Université de Rennes).

Le nouveau règlement intérieur (RI) de la formation doctorale fixe le fonctionnement général, les modalités d'inscription et de délivrance du diplôme, et encadre l'adoption des règlements propres à chaque école doctorale et les futures demandes d'accréditation.

Un Conseil de la Formation Doctorale a été créé, composé des directeurs d'écoles doctorales, des responsables recherche des établissements, et présidé par le vice-président Recherche ou le chargé de mission doctorat de l'Université. Il est chargé de discuter des missions des écoles, de la mutualisation, de la coordination des programmes, des dérogations au RI et de la création ou révision de spécialités.

L'adoption et toute modification du RI suivent une procédure consultative auprès du Conseil de la Formation Doctorale, du Conseil Stratégique de l'Expérimentation, des conseils académiques et scientifiques, et des conseils d'administration des établissements.

Le RI entrera en vigueur le 1er septembre 2026 et s'appliquera à toutes les écoles doctorales de l'Université de Rennes et de ses établissements-composantes, dans le respect des règlements intérieurs existants et des co-accréditations.

Éric Anquetil souligne que le point central concerne la question de l'accréditation : aujourd'hui, un doctorant obtient-il un diplôme mentionnant à la fois l'INSA Rennes et l'Université de Rennes ? Il est répondu que non, le diplôme reste celui de l'INSA Rennes, et le document se limite à formaliser cette situation. Il est précisé, qu'actuellement, l'INSA Rennes apparaît sur le diplôme comme composante de l'Université de Rennes. Éric Anquetil s'interroge alors sur l'utilité du document.

Muriel Hissler explique qu'il permet de cadrer l'affichage de l'Université de Rennes en entête tout en restant signé par l'INSA, et de disposer d'un règlement intérieur pour structurer des situations complexes, par exemple lorsqu'une thèse rencontre des difficultés. Ce document, riche et précis, constitue un outil de référence pour les directeurs d'écoles doctorales.

Luce Morin questionne sur le passage systématique des doctorants devant une commission de recrutement et sur la possibilité de dérogations.

Muriel Hissler précise que cette pratique est déjà en place, et Hervé Folliot ajoute que, pour les doctorants financés sur fonds publics, le passage en commission est obligatoire.

Laurence Lohezic s'interroge sur l'appartenance des doctorants INSA aux Alumni de l'Université de Rennes.

Vincent Brunie note que c'est une question légitime, mais qu'elle ne sera pas débattue dans l'immédiat.

Votes : 26 membres (20+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 25

5. Formation

a. Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : approbation du bilan 2025, orientations et répartitions 2026*

2026.03.12-03

Patrice Leguesdron présente le bilan 2025 : 120 128,50 € ont été dépensés pour des projets de fonctionnement et 63 202 € pour des projets d'investissement. Pour 2026, un budget prévisionnel de 110 000 € est prévu pour poursuivre et reconduire des projets liés à la vie associative, à la santé, à la précarité étudiante et à la vie de campus.

Votes : 26 membres (20+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 26

b. Approbation du calendrier universitaire 2026-2027*

2026.03.12-04

Patrice Leguesdron présente le calendrier universitaire 2026-2027.

Karol Desnos s'interroge sur l'efficacité du passage à deux semaines en février dans le cadre du plan de sobriété.

Ourda Harir explique qu'il s'agissait de répondre à une double exigence et qu'il faut trouver un équilibre entre concertation et écoute. Elle précise qu'une réduction de deux semaines a déjà été appliquée en décembre et que la pause pédagogique s'inscrit dans la semaine de réduction du chauffage. Ainsi, la sobriété reste concentrée sur une seule semaine, et l'objectif est de trouver un juste milieu.

Votes : 26 membres (20+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 26

c. Approbation des capacités nominales des départements de spécialités et approbation du processus d'affectation en 3ème année dans les départements de spécialités pour la rentrée 2026*

2026.03.12-05

Patrice Leguesdron fait part des capacités nominales proposées et des règles d'affectation dans les départements de spécialité. Pour 2026, il est proposé de reconduire les règles existantes : réserver au moins 75 % des places nominales dans chaque spécialité, avec une marge de 5 % pour les élèves-ingénieurs du STPI ; attribuer aux étudiants de la filière INSA-Sciences Po Rennes (FISP) un nombre de places proportionnel à leur effectif dans la promotion ; et permettre, si nécessaire, le glissement de places entre FISP et filières classiques ou internationales pour optimiser l'attribution des vœux.

Karol Desnos souligne que la marge de 5 % pose des difficultés. S'il comprend l'objectif de permettre aux étudiants de maximiser leurs vœux, il constate que certains départements de spécialité se retrouvent en surréservation tandis que d'autres sont sous-remplis. Cette marge complique la gestion de grands groupes de

TD et impacte la qualité de l'enseignement, accentuant certaines situations problématiques. Il précise que ce n'est pas uniquement dû aux 5 %, mais que cette marge les favorise.

Vincent Brunie reconnaît qu'il s'agit effectivement d'une question à considérer.

Départ de Sophie Pautonnier à 16h01

Votes : 25 membres (19+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 24

6. Affaires financières

Les points relatifs à l'approbation du compte financier 2025 et de l'affectation des résultats, à l'approbation du plan pluriannuel de redressement budgétaire 2026-2028, ainsi qu'à l'approbation du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2027 ont été examinés en premier parmi les affaires financières.*

d. Approbation du compte financier 2025 et de l'affectation des résultats * *2026.03.12-08*

Estelle Madec présente le compte financier 2025, son atterrissage et l'affectation des résultats, en détaillant les indicateurs du décret financier applicable à l'ESR, et autres principaux indicateurs, le compte de résultat et ses variations ainsi que la situation patrimoniale

Les éléments d'exécution budgétaire sont suivants :

- 474,5 ETPT, dont 365,2 ETPT sous plafond législatif et 109,4 ETPT hors plafond d'empois législatif ;
- 47 668 453,10 € d'autorisations d'engagement, dont :
  37 260 896,70 € personnel
  7 591 418,54 € fonctionnement
  2 816 137,86 € investissement
- 47 462 145,36 € de crédits de paiement, dont :
  37 260 896,70 € personnel
  7 595 599,73 € fonctionnement
  2 605 648,93 € investissement
- 45 991 194,64 € de recettes ;

- 1 470 950,72 € de solde budgétaire.

Les éléments d'exécution comptable sont les suivants :
- 1 789 710,62 € de variation de trésorerie ;
- 1 332 139,48 € de résultat patrimonial ;
1 136 181,10 € de capacité d'autofinancement ;
- 412 611,77 € de variation de fonds de roulement.

Laurence Lohezic s'interroge sur le moment où la situation peut être considérée comme revenue « au vert » concernant le ratio Masse Salariale / Produits encaissables et sur les efforts nécessaires pour atteindre un niveau acceptable

Estelle Madec précise qu'il n'existe pas de réponse simple, le niveau étant évalué via un ratio de deux masses financières évoluant différemment (la masse salariale d'une part, les recettes d'autre part). Elle indique que

la coloration actuelle en orange, est une appréciation à dire d'experts. Elle indique néanmoins qu'un retour au niveau constaté en 2023 serait satisfaisant. ». Samuel Reux ajoute que le niveau « orange » correspond au seuil d'alerte.

Xavier Guilbaud questionne les économies d'énergie et le calcul en kW, soulignant que cela pourrait masquer une baisse réelle de la consommation. Samuel Reux répond que l'analyse, menée par Alexandra Doreau dans le cadre de la démarche de sobriété, portait sur le volume et non le prix, et prend en compte à la fois le phénomène kW et la maîtrise de la consommation de l'établissement.

Luce Morin demande si le passage à 1,3 million permet de compenser le déficit lié aux décisions de l'État.

Estelle Madec renvoie au BI 26 et précise que des réponses chiffrées figurent dans l'annexe et le rapport.

Gabrielle Burguière, commissaire aux comptes, présente directement ses conclusions, permettant une certification sans réserve ni observation.

Vincent Brunie remercie les équipes pour ce succès.

Laurence Lohezic note enfin que certains documents mentionnent encore le Centre commun de mécanique (CCM) alors qu'il a été remplacé en 2017 par le Service de fabrication mécanique (SFM).

Votes : 25 membres (19+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 25

e. Approbation du plan pluriannuel de redressement budgétaire 2026-2028*

2026.03.12-09

Départ de Isabelle Pellerin à 16h54

Estelle Madec présente le plan de redressement budgétaire 2026-2028, ses objectifs, son portefeuille d'actions et le dispositif de pilotage.
Ce plan vise à engager une démarche volontaire, indépendante de la réglementation, pour maîtriser le budget et les choix de l'établissement, en particulier :

- restaurer la situation financière et la soutenabilité (capacité d'auto-financement, fond de roulement, trésorerie, marge),
- restaurer la capacité d'investissement.

Deux niveaux d'actions sont envisagés :

- optimiser le fonctionnement actuel (prioritaire),
- restructurer l'organisation si nécessaire.

La démarche est collective et concertée, s'appuyant sur l'analyse financière de la Direction des affaires finacières (DAF), les dialogues de gestion 2025 avec les départements et composantes, et plusieurs réunions avec les directions fonctionnelles et supports.

Le calendrier prévoit un travail préparatoire de septembre à décembre 2025, une présentation provisoire au CA en décembre, des échanges en CODIR et CSA en janvier 2026, puis une consolidation jusqu'en février 2026.

Le plan identifie des pistes issues des acteurs métiers, tenant compte des contraintes opérationnelles pour préserver la qualité du service, autour de trois axes :

- développement des recettes,
- réduction, maîtrise et optimisation des dépenses,
- amélioration de l'efficience et de la gestion.

Ourda Harir précise que le document présenté lors du séminaire de décembre constitue un outil de concertation et d'identification des actions avec les acteurs de terrain, faisant office de feuille de route au service de l'ensemble de la communauté.

Christine Zimmerman remercie pour la gestion des fonds publics.

Vincent Brunie souligne que l'établissement prend ses responsabilités sans attendre une action de la part de la tutelle. Il note une adhésion globale des personnels de l'établissement à la nécessité de redresser les comptes, ainsi qu'un travail sérieux effectué sur ce sujet animé par une volonté de progrès.

Laurence Lohezic s'interroge sur l'existence d'un dispositif de type « boîte à idées » pour proposer des économies et sur le caractère public du plan.

Ourda Harir indique que le plan comprend déjà une cinquantaine d'actions et qu'il sera validé puis largement partagé, notamment en assemblée générale.

Éric Anquetil souligne que le COPIL dédié à ce plan de redressement devra en priorité identifier des chefs de file pour piloter les actions.

Catherine Failliet propose la mise en place de points d'étape réguliers en conseil d'administration.

Votes : 24 membres (18+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

f. Approbation du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2027*

2026.03.12-10

Départ de Mohammed Hjiaj à 17h07

Estelle Madec explique que le débat d'orientation budgétaire vise à définir les orientations financières 2027 afin de poursuivre le redressement de la situation financière, restaurer la capacité d'investissement et éviter le déclenchement des seuils réglementaires. Elle souligne la nécessité de valider et mettre en œuvre le plan de redressement, tout en améliorant le suivi budgétaire et financier.

La trajectoire proposée repose sur la poursuite des efforts engagés (scénarios B et C), avec un objectif d'amélioration du résultat entre 550 k€ et 850 k€ par rapport à 2025, et un programme d'investissements autofinancés de 1,25 M€.

Votes : 23 membres (17+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

a. Présentation de la nouvelle méthode de comptabilisation des immobilisations

Samuel Reux présente la nouvelle méthode de comptabilisation des frais de formation liés aux immobilisations. Lors de l'acquisition de nouveaux équipements ou logiciels, la formation initiale des utilisateurs est considérée comme indissociable du bien et comptabilisée en investissement avec celui-ci. En revanche, les formations ultérieures, liées par exemple à un changement de personnel ou à une mise à jour du logiciel, sont enregistrées en charges de fonctionnement.

Départ de Jean-Philippe BERTON à 17h13

b. Approbation de l'affectation de la provision pour gros entretien (résidences)*

2026.03.12-06

Samuel Reux rappelle que les exercices précédents ont comptabilisé une provision pour gros entretien des résidences Bréhat et Cézembre, d'un montant de 2 259 k€, limitée à une liste précise de travaux (toitures, cheminées, murs, charpentes, escaliers, planchers, descentes d'eaux, ravalements, ascenseurs).
Il est proposé d'élargir cette provision à l'ensemble des résidences de l'INSA Rennes et à toutes les dépenses visant à maintenir le bon état des installations, notamment pour la sécurité des biens et des personnes.

Votes : 22 membres (16+6)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

c. Attribution des subventions aux associations pour 2026*

2026.03.12-07

Vincent Brunie présente les montants de subventions proposés pour les associations : l'AEIR, le CASI, l'association sportive et les Alumni.

Laurence Lohezic s'interroge sur la transmission des bilans et documents budgétaires par les associations, rappelant qu'auparavant chacune réalisait une présentation dédiée.

Vincent Brunie confirme que ces documents sont bien transmis et indique qu'une présentation au CA serait souhaitable.

Youn Perrin questionne les sources de financement des Alumni.

Xavier Guilbaud précise qu'elles ne se limitent pas à la subvention, mais incluent également les cotisations des membres.

Youn Perrin s'interroge sur l'utilisation de ces fonds, notamment pour l'organisation de conférences.

Xavier Guilbaud indique qu'ils financent l'ensemble des actions.

Vincent Brunie confirme et souligne l'intérêt de présenter au CA l'ensemble des actions financées.

Votes : 22 membres (16+6)
Refus de participer au vote : 1
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

7. Ressources humaines

a. Approbation du schéma directeur du handicap 2026 – 2029 *

2026.03.12-11

Départ de Christine ZIMMERMAN à 17h30 (Elle donne pouvoir à Laurence Lohézic)

Élise Margat et Éloïse Brault présentent le schéma directeur handicap (SDH) 2026-2029, document stratégique fixant la politique handicap de l'INSA Rennes pour 4 ans. Issu d'un travail collectif, il vise à renforcer l'inclusion et à structurer des actions concrètes pour permettre à chacun de trouver sa place.

Ce troisième SDH prévoit 73 actions réparties en 6 axes : accompagnement des étudiants vers l'insertion professionnelle, politique RH, formation et recherche, accessibilité du bâti, accessibilité numérique et communication, et commande publique inclusive, avec des indicateurs de suivi associés.

Laurence Lohezic s'interroge sur l'opportunité de distinguer deux schémas, l'un pour les étudiants et l'autre pour le personnel du fait des handicaps différents.

Éloïse Brault répond que le choix a été fait de mutualiser les approches, tout en prenant en compte des situations de handicap différentes mais en les développant spécifiquement.

Vincent Brunie souligne que les dynamiques restent néanmoins distinctes.

Élise Margat précise que des actions sont menées pour le personnel et qu'elle se tient disponible et à l'écoute.

Véronique Sonet mentionne également un travail conduit avec le SMUT et une cellule de veille notamment lors d'aménagements de poste.

Geneviève Mazé-Merceur s'interroge sur l'existence d'indicateurs relatifs à l'employabilité.

Éloïse Brault indique que les entreprises, via leurs missions handicap, sollicitent régulièrement l'établissement, notamment en raison d'objectifs à atteindre.

Votes : 22 membres (15+7)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

Véronique Sonet informe qu'une erreur de saisie est intervenue lors de la campagne d'emploi, concernant un concours. L'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'un Assistant Ingénieur BAP C, telle que votée par le CA du 11 décembre 2025, a été enregistrée par erreur comme un examen professionnel exceptionnel relevant du dispositif de repyramidage LPR.

Laurence Lohezic rappelle que dans le schéma d'emploi, il avait été envisagé de permettre le passage d'un technicien au grade d'assistant ingénieur. Elle indique que cette possibilité a été transférée d'un dispositif à un autre, entraînant la perte d'une opportunité : un seul passage sera possible au lieu de deux. Elle demande donc que deux postes soient ouverts l'année prochaine afin de compenser cette situation. Elle ajoute qu'en technicien, les perspectives sont actuellement saturées et que les possibilités d'évolution de technicien à ASI restent limitées.

Véronique Sonet indique qu'elle a pleinement conscience de cette situation et des difficultés qu'elle engendre.

Ourda Harir indique que ce point est bien identifié, tout en précisant qu'une mise en œuvre immédiate n'est pas possible.

b. Approbation de l'attribution d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) additive au bénéfice des assistants de prévention *

2026.03.12-12

Véronique Sonet explique que la direction souhaite valoriser l'implication des assistants de prévention, acteurs de proximité de la démarche de prévention, qui contribuent notamment à l'identification des risques, à la mise en œuvre des règles de sécurité et à la sensibilisation des équipes.

Elle propose, à ce titre, l'attribution d'une IFSE majorée de 50 € bruts mensuels, exclusivement liée à l'exercice de cette mission et non pérenne.

Elle précise que 22 agents sont concernés, pour un budget de 15 000 € inscrit au budget initial 2026, avec une mise en œuvre à compter de la validation du conseil d'administration.

Catherine Failliet précise que cette mesure n'est pas intégrée à la cartographie des fonctions, mais vise uniquement à reconnaître l'exercice de la mission. En conséquence, l'IFSE cesse lorsque l'agent n'exerce plus cette fonction.

Laurence Lohezic s'interroge sur le fait que le conseiller de prévention rende un avis.

Vincent Brunie confirme que celle-ci lui fait un retour sur l'exercice de la mission.

Xavier Guilbaud est sorti de la salle, il ne participe pas au vote.

Votes : 21 membres (14+7)
Refus de participer au vote : 1
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 20

c. Approbation de la mise en place d'un complément indemnitaire annuel (CIA) exceptionnel pour les personnels BIATSS pour 2026*

2026.03.12-13

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la mise en place pour 2026 d'un CIA exceptionnel pour les personnels BIATSS, comprenant deux volets :

- Suppléances : pour les remplacements d'une durée supérieure à 1 mois, hors congés et dispositifs existants. L'attribution se fonde sur la durée, les activités supplémentaires et une attestation du supérieur hiérarchique, pour un montant de 100 à 600 € brut.
- Personnels de catégorie C : prime forfaitaire annuelle de 100 € brut pour les agents bénéficiant de l'IFSE de leur corps, (27 agents, coût total 4 000 €). En effet, la cible 2027 de revalorisation de l'IFSE a déjà été atteint. En revanche, les personnels de catégorie C bénéficiant d'un IFSE d'un corps supérieur ne seront pas concernés par ce CIA exceptionnel puisqu'ils bénéficieront d'une augmentation de leur indemnité.

Le recensement des agents s'effectuera avant le 30 octobre 2026, avec mise en paiement et notifications aux responsables hiérarchiques en décembre 2026. La pérennisation éventuelle de cette mesure sera étudiée lors de la construction du budget 2027.

Laurence Lohezic demande si les notifications pour les suppléances ont été envoyées.

Véronique Sonet précise qu'elles seront intégrées à la paie d'avril, donc les notifications devraient intervenir à ce moment-là.

Laurence Lohezic se réjouit et ajoute que si le dispositif est pérennisé, en particulier pour les catégories C dont la cible IFSE est atteinte depuis deux ans, il faudra veiller à ne pas créer de déséquilibre et à maintenir la hiérarchie.

Stéphane Freslon s'interroge sur le cas où deux ou trois agents se partageraient une vacance.

Véronique Sonet répond que l'attribution se fera au prorata.

Votes : 21 membres (14+7)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

Départ de Geneviève Mazé-Merceur à 17h59.
Retour de Xavier Guilbaud.

d. Approbation des modalités de rémunération des personnels recrutés en contrat à durée déterminée dans le cadre de projets de recherche et de formation pour 2026*

2026.03.12-14

Le conseil est informé que l'application de la Charte des contractuels, adoptée le 6 juillet 2023, a mis en évidence certaines limites pour les personnels BIATSS rémunérés sur des crédits de projets de recherche, notamment la difficulté de comparer certains recrutements avec les postes cartographiés et la soutenabilité des budgets.

Afin d'y remédier, il est proposé de maintenir en 2026 la souplesse dérogatoire adoptée précédemment (CA du 14 décembre 2023) : la rémunération des personnels en contrat à durée déterminée sur des fonctions administratives ou techniques dans le cadre de projets de recherche et de formation sera fixée par le directeur de l'INSA, sur proposition du porteur de projet et après avis de la DRH. Cette rémunération tiendra compte des fonctions exercées, des qualifications et de l'expérience de l'agent, ainsi que des crédits disponibles, tout en restant au moins égale à la part indiciaire correspondant au classement dans le corps de recrutement.

Votes : 21 membres (14 + 7)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

e. Approbation du calendrier prévisionnel 2026-2027 des fermetures administratives et des périodes de congés des personnels de l'INSA Rennes*

2026.03.12-15

Il est présenté le calendrier prévisionnel des fermetures administratives de l'INSA de Rennes pour 2026-2027. L'établissement sera fermé et les personnels placés en congés annuels :

- Noël : du lundi 21 décembre 2026 au vendredi 1er janvier 2027 (8 jours)
- Été : du lundi 26 juillet 2027 au vendredi 13 août 2027 (15 jours)
- Autres jours : vendredi 7 mai 2027 (pont de l'Ascension) et lundi 17 mai 2027 (Pentecôte)

Il est également recommandé à tous les services, en particulier ceux liés à la formation et à la vie étudiante, de planifier les congés annuels pendant les semaines de pauses pédagogiques suivantes :

- Toussaint : du 26 au 30 octobre 2026
- Hiver : du 1er au 5 mars 2027
- Printemps : du 19 au 30 avril 2027

Votes : 21 membres (14+7)
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

8. Questions diverses

La séance est levée à 18h00